

Communiqué de presse

Berne, le 27 novembre 2025

Bonne nouvelle pour les assurés: le Conseil fédéral maintient la mise en œuvre rapide du rabais de quantité pour les médicaments générant un chiffre d'affaires important

En réponse aux motions 25.4379 et 25.4173 «Pas d'augmentation du prix des médicaments en raison du différend douanier avec les États-Unis», le Conseil fédéral précise que, après les diverses discussions autour des tarifs douaniers, il ne prévoit pas d'augmenter les prix des médicaments figurant sur la liste des spécialités (LS). Il précise en outre vouloir rapidement mettre en œuvre les mesures de modération des coûts décidées par le Parlement, mesures qui visent, d'une part, à favoriser l'accès aux nouveaux médicaments et un approvisionnement en médicaments bon marché et, d'autre part, à lutter contre la hausse des coûts de la santé au niveau des médicaments.

prio.swiss salue cette position du Conseil fédéral. Comme le déclare la directrice Saskia Schenker: «Il est indéniable que la branche pharmaceutique, dont le rôle est essentiel pour la Suisse et les avancées médicales, est confronté à des défis de taille et que des mesures doivent être prises sur le plan politique. Pour autant, cela ne doit pas se faire au détriment des payeurs de primes.» Et de poursuivre: «La création de valeur d'une branche se mesure notamment aux recettes fiscales. C'est pourquoi les mesures politiques doivent impérativement être mises en œuvre à l'aide des impôts ou passer par un allègement de la réglementation. Elles ne peuvent pas être réalisées sur le dos de l'assurance sociale.»

Maintenant que les mesures de modération des coûts ont été décidées, il est dans l'intérêt prioritaire des assurés qu'elles trouvent une concrétisation rapide. Sont notamment concernés les rabais de quantité pour les médicaments générant un chiffre d'affaires important (modèle d'impact budgétaire, art. 52e LAMal) ainsi que le fait d'éviter que de nouveaux médicaments soient proposés à des prix plus élevés sans que le bénéfice thérapeutique supplémentaire par rapport aux traitements existants soit clairement démontré. Le but est d'introduire ces mesures dès 2027.

prio.swiss identifie un potentiel au niveau des mécanismes de fixation des prix entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'industrie pharmaceutique. Il faudrait revoir rapidement ces mécanismes afin d'alléger la réglementation pesant sur les processus en question et de les accélérer. prio.swiss prête déjà sa collaboration active dans ces deux domaines. De même, prio.swiss est disposée à collaborer avec la branche pharmaceutique et avec d'autres représentants du système de santé pour trouver d'autres voies garantissant, sur le long terme, la sécurité de l'approvisionnement en soins et l'accès aux médicaments.

Demandes médias

Christophe Kaempf, porte-parole, 079 874 85 47, media@prio.swiss